

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

«Gagnez un Jeep Wrangler WKND»

- 1. Ce concours s'adresse aux résidants du Québec âgés de 18 ans ou plus. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans ou toute autre substitution de nom ne pourront bénéficier du ou des prix offerts dans ce concours.
- Le concours débute le 26 juin à 7H00 et se termine le 5 septembre vers 17h.
- 3. Un gagnant par adresse civique sera accepté. Une personne peut participer au concours autant de fois qu'elle le désire mais ne peut être finaliste et/ou gagner plus d'une fois.
- 4. Le concours sera véhiculé à WKND 91,9

COMMENT PARTICIPER. Des autocollants seront distribués via l'escouade WKND. Les automobilistes seront invités à apposer les autocollants sur leurs voitures et programmer le 91,9 dans leur voiture. Du 31 juillet au 25 août 2012, nous ferons des finalistes pour le Jeep Wrangler. À chaque semaine, l'escouade se déplacera dans la ville et donnera rendez-vous aux auditeurs. Les 5 premiers automobilistes à rejoindre l'escouade et qui auront préréglé le 91,9 WKND dans leur voiture deviendront automatiquement finalistes. Pour savoir où est le rendez-vous journalier, il faut être à l'écoute de WKND 91,9!

DESCRIPTION DU PRIX:

Jeep Wrangler 2012

VALEUR TOTAL DES PRIX: 27 000\$

Méthode d'attribution :

Parmi tous les finalistes, un gagnant sera fait au hasard par l'animateur le 5 septembre 2012. Le nom du gagnant sera mentionné en ondes. Le gagnant devra contacter la réception de WKND, au plus tard 30

jours après la fin du concours. Après ce délai, un prix non réclamé pourra être attribué à une autre personne.

- 5. Le prix offert doit être accepté comme tel indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation et ne peut être échangé contre une somme d'argent ou modifié de quelque manière que ce soit. Le prix est non transférable.
- 6. Le véhicule gagné sera lettrée aux couleurs de WKND. S'il souhaite le faire délettrer, ce sera à ses frais.
- 7. Les assurances de la voiture sont aux frais du gagnant. De plus, la voiture ne vient pas équipée de pneus d'hiver.
- 8. Le gagnant d'un prix offert dans ce concours publicitaire doit consentir, si requis, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce concours.
- 9. Ne peuvent participer à ce concours tous les membres du personnel des entreprises qui y collaborent ainsi que les gens résidant à la même adresse qu'eux.
- 10. Les droits exigibles quant au présent concours publicitaire en vertu de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ont été dûment payés.
- 11. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 12. WKND 91,9 n'assumera aucune responsabilité dans le cas où son incapacité d'agir résulterait d'un grief, ralentissement de travail, conflit de travail ou faillite dans ses établissements ou chez l'un des commanditaires participants ou faute d'un tiers.
- 13. La seule responsabilité de WKND 91,9 ou de la personne au bénéfice de laquelle est tenu le présent concours publicitaire, selon le cas, est l'attribution des prix offerts aux gagnants selon le présent règlement.
- 14. Une personne qui participe à ce concours et/ou qui gagne et accepte un prix offert, renonce de fait à toute réclamation, mise en demeure, actions, poursuites en justice ou autres poursuites contre 102, 1 CKOI ou contre l'un des commanditaires quant à sa participation à ce concours ou quant à l'utilisation du prix gagné.
- Les règlements sont disponibles chez
 WKND 91,9, 2136, Chemin Ste-Foy, 3e étage, Québec G1V 1R8